



CHARTRE DES COMITÉS DE PROXIMITÉ

PARTICIPER, DÉBATTRE, PROPOSER

1/ - PRÉAMBULE

« **Dardilly, la ville où il fait bon vivre** », telle était la signature de campagne de la liste « **Dardilly à venir** » lors des élections municipales de mars 2008.

Pour que chaque Dardilloise et chaque Dardillois se sentent bien dans sa commune il faut lui donner les moyens de s'exprimer sur sa perception du moment et sa vision de l'avenir dans son lieu de vie...dans son quartier.

Aussi avons nous annoncé notre volonté de contribuer au développement de la vie de quartier, de maintenir les visites de quartier, d'installer des comités permanents de proximité composés de Dardilloises et de Dardillois qui donneront leur avis sur les projets.

Cette étape approche, cette charte à pour objet de préciser les objectifs attendus et les missions des comités de proximité. Un engagement pour six ans.....

2/ - LES OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

La loi *Démocratie et Proximité* du 27 février 2002 a rendu obligatoire la mise en place des conseils de quartier dans les villes de plus de 80 000 habitants. Le législateur a ainsi accompagné et officialisé un mouvement de fond qui reconnaît aux habitants un savoir d'usage, et donné un statut aux dispositifs de participation des habitants à la vie locale. Si la commune de Dardilly, n'entre pas dans le cadre des obligations de cette loi, car elle comporte 8 500 habitants, elle s'engage néanmoins à mettre en œuvre une animation des quartiers, en créant des « *comités de proximité* », au sein desquels des habitants pourront, sous le regard de la population :

- **Etre force de proposition pour l'avenir**, élaborer des projets, à leur demande ou à celle de la municipalité, sur tout sujet concernant les quartiers, mais aussi la commune, et suivre l'avancement et les résultats de ces projets.
- **Informer et communiquer**, développer ou restaurer les liens sociaux dans les quartiers, en assurant des solidarités concrètes intergénérationnelles et en animant la vie citoyenne du quartier, par l'information et le débat menés sous des formes diverses.
- **Encourager les échanges** avec les représentants des institutions intervenant sur le quartier (écoles, organismes de logements aidés, administrations publiques diverses...), avec les autres quartiers.
- **Pratiquer la démocratie de proximité**, dialoguer avec les élus et l'administration municipale.

3/ - LES MISSIONS

Il s'agit pour les comités de proximité de proposer, conseiller, jouer un rôle de lien, parfois de médiation.

Il s'agit, pour eux, de dégager des solutions possibles et d'en suivre les réalisations.

Il ne s'agit pas, pour eux, de remplacer les organes légitimes de décision que sont le Conseil municipal ou les instances existantes comme les conseils d'administration de centres sociaux, culturels, sportifs...

Il ne s'agit pas non plus de doubler les associations de quartier existantes, qui conservent tout leur rôle indispensable de représentation des intérêts et de revendication.

Enfin, il ne s'agit pas de régler des problèmes personnels, quelle qu'en soit la légitimité, mais de conduire une véritable dynamique de projets collectifs.

4/ - ORGANISATION, COMPOSITION ET MISE EN PLACE

4.1/ - Organisation

La commune de Dardilly sur une superficie de 1400 hectares, compte plus de 8 500 habitants répartis dans des zones à forte densité d'habitats, des zones agricoles et une zone d'activité économique. Schématiquement la commune se trouve délimitée :

- au nord par la bretelle RN7/RN6 et la RN6,
- à l'est par l'A6,
- au sud par l'arc boisé des Mouilles,
- à l'ouest par la RN7,
- structurée en son centre par deux vallons.

Sept secteurs, ensembles de quartiers historiques de la commune, ont été dessinés tenant compte de la géographie du terrain, des lieux de vie et de particularités locales comme le DICRIM*. Ces sept « secteurs » sont illustrés en annexe de la charte (voir plan).

Chaque secteur se verra doté d'un comité de proximité.

L'organisation précise du fonctionnement de cette dynamique de proximité sera spécifiée dans un règlement intérieur.

4.2/ - Composition des comités de proximité

Chaque comité de proximité est ouvert aux hommes et aux femmes volontaires et habitant le secteur concerné.

Chaque comité est composé de 2 ou 3 « correspondants de secteur » motivés, issus de la société civile et choisis par le conseil municipal. Ces derniers ont pour mission l'organisation et la gestion de leur comité.

Un conseiller municipal référent représentera la municipalité dans chacun des sept comités.

4.3/ - Mise en place

La présente charte a été présentée, examinée et validée en séance plénière du conseil municipal en date du **jeudi 6 novembre 2008**. Elle est en application à ce jour.

*DICRIM : Document d'information communal sur les risques majeurs